



Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	6	Mardi 25 novembre 2014 20h30

Notes de :	Cédric FERMOND
Participants :	Denis CHAMBON Bernard BILLES, Serge CARMONA, Véronique RAMBAUD, Jean-Pierre CHARDON, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Frédérique SAVOYE, Lydia AMADIS, Marie-Christine DURIF, Robert DURIEUX, Livio PIAZZA, Eddie KARSENTY, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Motion en faveur de TEC.

Demande acceptée.

✚ CCPR : modification de l'intérêt communautaire

Par délibération du 22 octobre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé une modification des statuts de la CCPR et de la définition de l'intérêt communautaire :

- Les communes doivent délibérer de la même façon que la CCPR pour prendre en compte la nouvelle réglementation concernant la rédaction de l'article 4 (Conseil Communautaire) et les corrections à apporter à l'article 6 (Bureau).
- Elles doivent également délibérer au sujet de la nouvelle écriture de la compétence « Transports » et au sujet des nouvelles technologies. En matière de transport, trois arrêts de plus sont prévus sur la ligne qui passe à Saint-Alban : Place de la Mairie, Maison des Balmes et carrefour du Ranch avec terminus à la gare du Péage de Roussillon.
- Le conseil communautaire a modifié la définition de l'intérêt communautaire des voiries (modification selon les cartes annexées aux statuts de la CCPR) avec le déclassement de voiries départementales à reclasser en voirie intercommunale.

Délibération du Conseil :

- 4 voix pour
- 5 voix contre
- 6 abstentions

✚ Contrat MNT Labellisé : précision sur la participation communale

Lors du précédent Conseil Municipal, la participation communale à la cotisation de la MNT (garantissant le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie) avait été fixée à 10€ mensuelle par salarié.

Proposition : si la cotisation retenue au salarié est inférieure à 10€, la participation communale sera plafonnée à hauteur du montant de cotisation retenu à l'employé communal.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

✚ Indemnité de conseil du comptable du Trésor suite au renouvellement des conseillers municipaux

Cette indemnité pour l'année 2014 (à fixer pour la totalité du mandat) est calculée sur le budget de la commune.

Le montant de l'indemnité brute est de 437.29€, soit 398.56€ net

Délibération du Conseil :

- 13 voix pour
- 2 voix contre

- Horaires et jours d'ouvertures de la Maison des Balmes :

Lundi : 13h30 → 16h30

Mercredi : 13h30 → 18h00

Jeudi : 13h30 → 16h30

Vendredi : 13h30 → 18h00 et 19h00→22h00

Une demande a été faite pour que cette salle puisse être occupée par les associations les samedis de 9h00 à 18h00 à partir de janvier 2015.

Un courrier sera envoyé aux locataires et une information paraîtra dans le bulletin municipal.

Délibération du Conseil :

- 14 voix pour
- 1 abstention

✚ Dégât matériel salle polyvalente : encaissement dédommagement

Une table a été abimée lors de la location à un particulier.

Un chèque de 50€ a été demandé pour dédommagement de celle-ci.

Délibération du Conseil pour en permettre l'encaissement

- 15 voix pour

✚ Motion de soutien en faveur de l'EPCC TEC (Travail et Culture)

Cet établissement public culturel demande le soutien du conseil municipal pour continuer à présenter des spectacles destinés aux enfants et aux adultes.

TEC travaille avec l'Education Nationale, et l'école de Saint-Alban profitera en janvier 2015 des services de l'EPCC.

Délibération du Conseil

- 15 voix pour

✚ Questions diverses

- Réunion le 2 décembre à 17h30 en mairie pour rendu de la carte des aléas
- Devis architectes concernant le bureau de la secrétaire de mairie :
 - Architecte N°1 → 1 350€ HT (Mme Berlioz-Arthaud)
 - Architecte N°2 → 850€ HT (Mme Sonnerat)
 - Architecte N°3 → 1 400€ HT (Mme Gaillat-Grand)
- Badges: distribution des badges réinitialisés aux responsables des associations utilisant la salle polyvalente
- Loi ALUR et PLU : transfert de la compétence P.L.U. à compter du 1/04/2017 aux communautés de communes sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

- Tarifs prévisionnels d'assainissement à compter de 2015 : la partie variable serait revue à la hausse pour la population de Saint-Alban, et le m³ passerait de 0,51€ en 2014 à 1,21€ en 2021.
- Modification du règlement SPANC. (Cf. document distribué lors de la réunion)
- Conseil d'école :
 - 91 enfants devraient être inscrits à la rentrée 2015/2016. Inscription de 12 enfants en petite section sur 16 enfants potentiels.
 - Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : bon soutien à la scolarité des enfants
 - Projet d'école : intervention d'Olivier Philipponneau (illustrateur et auteur de B.D.) dans le cadre de TEC
 - Règlement intérieur de l'école : prise en compte du périscolaire
 - Retour sur les activités périscolaires
 - Mise en place de diodes pour différencier la sirène incendie de celle du confinement
 - Problème de sécurité : plan Vigipirate.
 - Parking réservé au personnel et à l'équipe enseignante : encore emprunté par des parents alors que c'est interdit. Manque de civilité.
- Organigramme : tableau des emplois communaux par service distribué aux conseillers
- Subventions : certains RIB n'ont pas encore été fournis pour paiement des subventions.
- Rappel du repas des conseillers municipaux avec les employés communaux le 12 décembre 2014, en salle polyvalente.
A cette occasion, les conjoints sont invités ainsi que l'équipe enseignante.
Repas offert par le Maire et ses Adjoints.